

**CONSEIL MUNICIPAL de SIMPLÉ**  
**SÉANCE du 2 mai 2016**

L'an deux mil seize, le deux mai à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 23 avril s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : Mr Anthony BARREAU et Mme Isabelle MENAN -adjoints-  
MM Nathalie PELOURDEAU, Aurélie AUBRY (arrivée à 21h10'), Franck PORNIN, Rémi TROTTIER, Joël FOURNIER, Héliéna RAIMBAUD, Jean-Claude CHARLES et Anthony ROUGET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Madame Isabelle MENAN.

|                         |               |    |
|-------------------------|---------------|----|
| Nombre de Conseillers : | En exercice : | 11 |
|                         | Quorum :      | 06 |
|                         | Présents :    | 11 |
|                         | Votants :     | 11 |

Les procès-verbaux des 7 mars et 4 avril 2016 sont lus et adoptés à l'unanimité des membres présents.

Il est ajouté au compte-rendu du 4 avril 2016 : **bassin d'orage** : une étude d'impact sur le voisinage est sollicitée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

### ORDRE DU JOUR

#### **Salle multiactivités**

Monsieur le maire présente l'encours des prêts :

|                            |                              |           |            |
|----------------------------|------------------------------|-----------|------------|
| Lotissement de la Verderie | 107 000€                     | 2002/2022 | taux 5,40% |
|                            | capital restant dû 07/2016   |           | 44 824,19€ |
|                            | intérêts restant dû 07/2016  |           | 8 627,71€  |
|                            | échéances trimestrielles     |           | 2 200,92€  |
| Assainissement             | 98 000€                      | 2006/2026 | taux 4%    |
|                            | capital restant dû au 20/03  |           | 57 425,26€ |
|                            | intérêts restant dû au 20/03 |           | 12 743,28€ |
|                            | échéances trimestrielles     |           | 1 785,45€  |

Ces 2 prêts ont été conclus avec le Crédit Agricole, si le nouvel emprunt est validé près du même organisme, le taux du prêt du lotissement de la Verderie pourrait être renégocié.

Le Conseil Municipal après avoir consulté le tableau des dépenses et des subventions attendues pour la salle multiactivités, le reste à financer est de l'ordre de 600 000€.

L'autofinancement annuel est de l'ordre de 100 000€ environ.

Des propositions de financement seront sollicitées près de plusieurs organismes bancaires.

#### **Subvention salle multiactivités**

##### **2016/035 Réserve parlementaire**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 5 000€ sur la réserve parlementaire 2016 en vue d'aménager la cuisine de la salle multiactivités place de la mairie sur la commune de SIMPLÉ, dont le coût s'élève à 54 671,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la dite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

##### **2016/037 Subvention CAF**

La commune ayant décidé la construction d'une salle multiactivités à transition énergétique de 430m<sup>2</sup> comprenant un restaurant scolaire, un accueil de loisirs et périscolaire, une salle d'associations et une salle de réception.

Ce projet de salle multiactivités est rendu nécessaire pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions, la salle actuelle étant devenue vétuste et trop petite.

Aussi afin de contribuer au financement de cet ouvrage, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), à hauteur de deux cent cinquante mille euros (250 000€)

Le plan de financement de ce projet est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : approuve l'opération « construction d'une salle multiactivités », telle que décrite ci-dessus, autorise le maire à solliciter, auprès de la CAF de la Mayenne, l'aide financière de 250 000€, statue sur le plan de financement et donne tous les pouvoirs pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

#### **2016/038 Subvention MSA**

La commune ayant décidé la construction d'une salle multiactivités à transition énergétique de 430m<sup>2</sup> comprenant un restaurant scolaire, un accueil de loisirs et périscolaire, une salle d'associations et une salle de réception.

Ce projet de salle multiactivités est rendu nécessaire pour accueillir les enfants dans de meilleures conditions, les animations locales du club des aînés, du foyer des jeunes et de l'Association Familles Rurales, la salle actuelle étant devenue vétuste et trop petite.

Aussi afin de contribuer au financement de cet ouvrage, il est proposé de solliciter le soutien (2 000€ pour l'investissement et 500€ pour l'équipement) et un financier de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), à hauteur de deux mille cinq cent euros prêt de cinquante mille euros (50 000€)

Le plan de financement de ce projet est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'opération « construction d'une salle multiactivités », telle que décrite ci-dessus, autorise le maire à solliciter, auprès de la MSA de la Mayenne, l'aide financière de 2 500€ et le prêt de 50 000€, statue sur le plan de financement et donne tous les pouvoirs pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

#### **2016/039 Demande de subvention Contrat de territoire « volet communal » près du conseil départemental pour la salle multiactivités**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire (volet communal) une aide pour la salle multiactivités sise place de la mairie à SIMPLÉ.

Cette dotation est de 1 810€/an sur 6 ans, la commune peut cumuler sa dotation annuelle, sans excéder 6 ans (2016-2021)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **sollicite** la totalité de la dite dotation auprès du Conseil Départemental soit 10 860€ :

Monsieur le maire est autorisé à présenter le dossier par voie dématérialisée uniquement près du service instructeur et à signer toutes les pièces se rapportant à celui-ci. La commune de SIMPLÉ sera maître d'ouvrage.

#### **DETR**

Un courrier va être adressé à la Préfecture concernant la DETR : réponse au courrier du 5 avril 2016 nous informant que nos dossiers de demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2016 n'ont pas été retenus. Notre demande de 2015 pour ce même projet « la construction d'une salle multiactivités » ayant déjà été refusée, alors que l'on nous avait laissé entendre qu'en 2016 nous serions prioritaire et que notre commune n'a pas bénéficié de cette subvention depuis de nombreuses années.

La commune s'est engagée près d'un cabinet d'architectes de Rennes, et les actes d'engagement près des entreprises sont validés. Si le projet est abandonné, des pénalités importantes seront imputées et les entreprises en subiront économiquement les contre-coups.

Dans ce courrier il sera demandé si nous pouvons déposer un nouveau dossier pour le même projet au titre de la DETR 2017 ainsi que l'autorisation de commencer les travaux dès cette année.

#### **Entretien du terrain bicross**

L'utilisation de certains produits étant réglementé, l'entretien du terrain de bicross reste difficile. Pour cette année, l'entretien sera réalisé par les jeunes « argent de poche ».

#### **2016/036 Commerce**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite désigner un avocat pour le représenter et lancer une procédure visant la clause résolutoire, afin d'obtenir l'expulsion du locataire gérant du commerce « Le Cheval Blanc », sis à Simplé, tenu par Monsieur PHILIPPE et Madame BILLARD.

Il propose de nommer Madame Marylin DEFRANCHI, Avocat au Barreau de Laval, pour le représenter.

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à se faire représenter par Madame DEFRANCHI, Avocat au Barreau de Laval, à lancer la procédure d'expulsion du locataire gérant et à signer tout document s'y rapportant.

### **Restaurant scolaire :**

Le bilan 2015 du restaurant scolaire de Cossé le Vivien sera présenté lors d'une réunion le 24 mai, Isabelle MENAN représentera la commune.

### **Repas servis aux agents communaux**

Suite à la mise en place des repas livrés par la commune de Cossé le Vivien, les repas pris à la cantine par le personnel communal leur seront facturés.

### **ABELIUM**

Un courrier a été transmis aux familles pour s'inscrire sur le portail avant le 8 mai.

Cécile JALLU participe aux réunions de formation ABELIUM, la première réunion a lieu à la mairie le mardi 10 mai de 9h à 12h30.

### **2016/040 Fermage 2016**

Suite à l'acquisition en 2013 par la commune des parcelles section A n° 122, 123,124, 580 et 581 constituant une réserve foncière, d'une surface de 4ha52a 46ca, les exploitants du « GAEC de la Futaie » continuent à exploiter les terres.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le conseil municipal avait décidé de louer à l'année le terrain constituant la réserve foncière au « GAEC de la Futaie » constitué de Patrice BALAVOINE-ANGAU, Christophe et Nicolas PELOURDEAU, afin qu'ils y pratiquent leurs cultures, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il avait également été décidé **de Fixer** le prix de location à 150€ l'hectare par an pour la totalité de la superficie soit 45 246m<sup>2</sup> ou 4ha 525.

Hors la présence de Madame Nathalie PELOURDEAU, épouse d'un des membres du GAEC de la Futaie.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier, et en avoir délibéré, décide de reconduire la location annuelle des terrains constituant la réserve foncière au GAEC de la Futaie, et fixe le montant de la location à 150 € l'hectare pour l'année 2016 pour la totalité de la superficie soit 45 246 m<sup>2</sup>. Le maire est autorisé à établir le titre de recettes.

### **Carte communale**

Une feuille du plan de zonage est remise à chacun, après avoir étudié le plan, il convient de délimiter le futur lotissement les Vignes ainsi que les parcelles appartenant à Mr MAUGERE, derrière le bâtiment de chez Gwenaël GENDREAU. Monsieur le Maire doit confirmer au cabinet ECCE TERRA la validation du plan de zonage.

### **Matériel Communal**

**Tondeuse** : elle sera livrée semaine 39.

**Ordinateur portable** : le devis de chez TOUILLER après négociation est validé pour un montant de 1 085€ HT. Le disque dur de l'ancien ordinateur sera vidé et laissé à disposition des associations.

### **Célébration du 8 mai**

La cérémonie est fixée au 8 mai 2016 à 11h45', le Conseil Municipal est chargé de gérer la musique et le vin d'honneur.

### **Comptes rendus diverses commissions**

#### **Voirie : rapporteur Anthony BARREAU**

Points à temps : réalisés en avril

Eau près de la bascule : fait par le biais du point à temps

Fossés : curage fait

Panneaux livrés et installés

#### **Terrain de pétanque / rapporteur Anthony BARREAU**

Inauguration : gérée par l'association

#### **Lagunes : rapporteur Isabelle MENAN**

Entretien : dernier contrôle du SATESE

Lingettes et autres aux lagunes ainsi que le dépôt sauvage près des containers situés près de la bascule : une communication sera faite par le biais du P'tit Simpléen ou par une info dans chaque boîte aux lettres.

#### **Argent de poche : rapporteur Anthony BARREAU**

La réunion est fixée au samedi 28 mai à 11h00 avec les jeunes qui seront inscrits pour cet été.

#### **Fleurissement / rapporteur Isabelle MENAN**

Le parterre rue Bonne rencontre le long de la route de Marigné-Peuton a été fait.

#### **Bulletin municipal : rapporteur Joël FOURNIER**

L'édition sera en format paysage. Des devis seront sollicités près des imprimeries pour l'édition (voir LERIDON comme en 2015).

### **Simpléiades : jeux**

Cette année lors de la soirée du 24 juin lors de la course cycliste, des jeux auraient lieu au lotissement de Verderie. Il est proposé de voir avec la com. com. du Pays de Craon le prêt de jeux surdimensionnés. Le jeu des brioches serait reconduit. Des bénévoles seront sollicités pour ces animations (conseillers municipaux, AFR...)

## **Questions diverses**

### **Voirie**

**Commune Nouvelle** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à une entrevue avec Philippe BOUVET, maire de Marigné-Peuton, il est envisagé une première réunion de concertation sur les communes nouvelles entre «Peuton, Marigné-Peuton et Simplé ».

**40 ans du bassin de l'Oudon** : 2 personnes du Conseil Municipal se rendront pour cet évènement (40 ans) le vendredi 13 Mai.

**Les Charmilles** (Foyer d'Hébergement) Tous les conseillers sont destinataires d'une invitation à la manifestation « le défi des 37 au Pays de Craon » organisée le jeudi 19 juin de 10h à 16h, au complexe sportif de la ville de Craon.

### **Prochaines manifestations :**

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Repas du Club          | mercredi 4 mai |
| Commémoration du 8 mai | dimanche 8 mai |
| Courses de Poneys      | lundi 16 mai   |

**Prochaine réunion de conseil municipal** : lundi 6 juin 2016 20h15'

Séance levée à 23h40'

*Le secrétaire de séance*

*Isabelle MENAN*

*Le Maire*

*Yannick CLAVREUL*